

MOBILITÉ

Le télétravail est bon pour l'environnement, mais attention aux effets rebond !

Anne-Claire Poirier | France | Publié le 24/09/2020

La crise sanitaire et le confinement ont ancré le télétravail dans le mode de vie de beaucoup de Français. L'Agence de la transition énergétique (Ademe) a mené l'enquête sur cette tendance de fond, et a révélé des effets rebonds qui montrent que le télétravail n'est pas toujours positif pour l'environnement.



Expérimenté dans l'urgence du confinement, le télétravail a conquis de nombreux employés. Lesquels vantent aujourd'hui ses bénéfices individuels mais également ses gains environnementaux, liés notamment à la réduction du temps de déplacement. De fait, le télétravail a un bilan global favorable confirme l'Ademe (Agence de la transition écologique), qui a enquêté auprès de 26 organisations françaises représentant 350 000 salariés. Mais les changements de comportements des individus et de leurs employeurs ne se limitent pas à la seule question des déplacements. Certaines tendances peuvent amplifier les gains environnementaux mais d'autres peuvent les atténuer, prévient l'agence.

Réappropriation des services et commerces de proximité.

De son enquête ^[1], ressort clairement la volonté des télétravailleurs d'en profiter pour « ne pas prendre de transport/voiture » et ainsi « se déplacer à pied », « se recentrer sur leur quartier, sur les commerces de proximité » et « sur une consommation plus locale ». Mais à moyen terme, ces derniers pourraient également s'éloigner davantage de leur lieu de travail, ce qui permettrait d'étendre les bassins de recrutement pour les employeurs.

L'Ademe a tout de même pris soin d'analyser les impacts environnementaux de ces éloignements potentiels et notamment le nombre de jours de télétravail nécessaires pour les compenser. Par exemple, un salarié choisissant de déménager en milieu rural devrait ainsi télétravailler 3 jours par semaine pour avoir un impact environnemental moindre que le salarié de référence. Par ailleurs, l'Ademe insiste sur l'importance pour les

pouvoirs publics de maintenir une offre de transports en commun attractive pour éviter les reports modaux de ceux qui ne télétravaillent pas.

Des bénéfices pour l'entreprise

Du point de vue des employeurs, le télétravail apporte également des bénéfices, notamment au regard des moindres besoins en immobilier. En mixant télétravail et flex office (absence de bureau attitré dans les locaux), ils pourraient améliorer sensiblement la balance environnementale globale du télétravail : de +52 % par jour de télétravail hebdomadaire ^{(1) [2]}, selon l'Ademe. Elle note, enfin, que le télétravail réduit les consommations de « bureaux » (papier, encre, fournitures, gobelets, décoration, vidéoprojecteurs, etc.) et les consommations énergétiques de l'employeur même si certaines sont reportées sur le télétravailleur.

Le boom du numérique

L'Ademe constate néanmoins que certains enjeux restent à quantifier et clarifier car pouvant impliquer des impacts négatifs à terme. Elle s'intéresse notamment à l'augmentation de l'usage du numérique et des outils de télécommunication ainsi qu'au doublement de l'équipement informatique (au domicile et au bureau) qui pourraient avoir un impact écologique significatif. Elle recommande également d'analyser les tendances sur l'utilisation des tiers-lieux, qui pourraient avoir pour effet de maintenir des déplacements résiduels et multiplier les surfaces immobilières, de même que les extensions de logements pour disposer d'un lieu dédié au télétravail. La deuxième vague de contaminations au coronavirus qui se profile permettra peut-être d'approfondir ces thématiques.

5 recommandations de l'Ademe

- décourager la pratique du télétravail par journée incomplète,
- encourager la mise en place d'un flex office organisé, sous réserve de maîtriser ses potentiels impacts sociaux,
- promouvoir les mobilités actives ou les transports en commun pour réduire l'impact des mobilités autour du domicile du télétravailleur,
- contenir l'étalement urbain et accroître l'offre de logements près des emplois,
- maintenir une offre de transports en commun attractive pour les non-télétravailleurs et ainsi éviter les reports modaux.

REFERENCES

Etude "Caractérisation des effets rebond induits par le télétravail" de l'Ademe.